

CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le trois du mois d'avril à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 29 mars 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 13

M. Roland BERNARD, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, M. Benoît GOSSELIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Florence MILLION, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN. M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 6

M. Paul DAVIN, Mme Béatrice ALLOSIA, Mme Emilie DROUHOT, Mme Martine MARC, M. Christian PARPILLON, Mme Marion PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : 6

M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Philippe GONDRE, Mme Béatrice ALLOSIA ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Marion PELLEGRIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M14,

Vu l'approbation du compte de gestion,

Monsieur Le Maire

Rappelle que la délibération relative à l'affectation des résultats définitifs doit intervenir après le vote du compte administratif. Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, l'affectation des résultats au budget primitif 2019 se présente comme suit :

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement	Recette - 002 - Résultat reporté	581.636,78€
Investissement	Dépense - 001 - Déficit reporté	1.249.023,41€
Investissement	Recette - 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1.249.023,41€
Traduction du solde de clôture - Fonds de roulement (Pour information)		581.636,78€

A l'unanimité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver l'affectation des résultats telle que présenté ci-avant ;

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	13	Abstention :	0
Membres représentés :	6	Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 3 avril 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK